

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 2 septembre 2011 portant délégations de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile échelon central)

NOR : DEVA1124204S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice de la sécurité de l'aviation civile,
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;
Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », notamment son article 2 ;
Vu l'arrêté du 7 janvier 2009 portant nomination de la directrice de la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Rémi Jouty, ingénieur général de l'armement, directeur adjoint de la sécurité de l'aviation civile, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 2

Délégation est donnée à M. Philippe Gaboulaud, administrateur hors classe de la ville de Paris, directeur « gestion des ressources » de la direction de la sécurité de l'aviation civile à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de leurs attributions respectives, à :

Mme Angélica Sparosvich, conseillère d'administration de l'aviation civile, chef du pôle « achats et logistique » de la direction « gestion des ressources » ;

M. Louis-Valentin Cabuzel, attaché d'administration de l'aviation civile, adjoint au chef de pôle « achats et logistique » de la direction « gestion des ressources » ;

Mme Anne Bourguignon, conseillère d'administration de l'aviation civile, chef du pôle « finances » de la direction « gestion des ressources ».

Article 4

La décision du 1^{er} juillet 2011 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile échelon central) est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 2 septembre 2011.

*La directrice de la sécurité
de l'aviation civile,*

F. ROUSSE